

Post-cancer du sein

Retrouvez un équilibre physique et mental

Programme
complémentaire

18 jours

Aix-les-Bains

255 €*
* hors taxes



Découvrez les bienfaits de ce programme complémentaire à la cure qui comprend, en plus de vos soins thermaux :

- 1 rendez-vous d'accueil.
- 2 séances de sophrologie collectives.
- 1 atelier nutrition cancer.
- 2 groupes de parole avec une psychologue.
- 3 séances de Pilates.
- 3 séances d'escrime**.
- 1 soin du visage Valvital ou fraîcheur des montagnes.
- 1 soin du corps modelage détente Valvital.

→ Organisation :

- **Planning type** du programme :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
SEMAINE 1	matin			Soins thermaux	Soins thermaux	• Escrime Soins thermaux
	après-midi			Réunion d'accueil		
SEMAINE 2	matin	Soins thermaux	Soins thermaux	• Soins thermaux • Groupe de parole	Soins thermaux	• Escrime • Soins thermaux
	après-midi		Gym Pilates		Sophrologie	
SEMAINE 3	matin	Soins thermaux	Soins thermaux	• Soins thermaux • Groupe de parole	Soins thermaux	• Escrime • Soins thermaux
	après-midi		Gym Pilates		Nutrition	
SEMAINE 4	matin	Soins thermaux	Soins thermaux	Soins thermaux		
	après-midi		• Gym Pilates • Bilan du programme			

- > Planning type non garanti, susceptible d'évoluer. Les créneaux définitifs seront définis sur place.
- > Horaires de début des soins : en matinée.
- > Prévoir une tenue adaptée pour les activités.
- > **Soin du visage et soin du corps** : rendez-vous à prendre auprès de l'accueil Spa (3 jours avant le soin).

→ Ce programme est destiné aux femmes ayant suivi un traitement oncologique contre le cancer du sein et étant en état de rémission, attestées par la production d'un certificat médical. Les soins thermaux sont adaptés à la pathologie avec l'existence de soins spécifiques dispensés par un personnel formé à la prise en charge des post-cancer du sein.



SESSIONS 2018 : 03/05, 31/05, 21/06, 23/08, 25/10.

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

www.valvital.fr

04 79 35 38 50



ValVital

* Prestation non prise en charge par un Régime Primaire d'Assurance Maladie et soumise à nos conditions générales de vente. Session garantie avec un minimum de 4 participants inscrits 21 jours avant le début de la cure. ** Nécessité d'un certificat médical de non contre indication établi par l'oncologue précisant que la pratique de l'escrime est autorisée.

TNAB - SA au capital de 2 000 000 € - RCS Chambéry 484 360 250 - Siège social : Place Maurice Mollard 73100 Aix-les-Bains - TVA : FR 04 484 360 250 - © photo : C. Pedrotti/F. Louis. Imprimé par Imprimerie Gutenberg, 9 rue de la Barrade - 74960 Meythet. Ne pas jeter sur la voie publique.